



Presidency of Malta
Council of Europe
May - November 2025

Présidence de Malte
Conseil de l'Europe
Mai - Novembre 2025



Valette, 9 octobre 2025

**10^e Conférence du Conseil de l'Europe
des Ministres responsables de la Jeunesse
Déclaration finale**

10^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de la Jeunesse

Déclaration finale

1. Nous, les ministres responsables de la jeunesse, réunis à La Valette le 9 octobre 2025 avec l'objectif d'accroître la confiance, d'améliorer la qualité et de renforcer la résilience de nos démocraties par une plus grande participation des jeunes, en nous inspirant du Nouveau Pacte démocratique pour l'Europe, affirmons notre volonté de renforcer la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit en consolidant le rôle des jeunes dans la vie démocratique et leurs perspectives dans les processus décisionnels. Nous décidons donc de renforcer la politique européenne de la jeunesse et les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse.
2. Dans l'Europe d'aujourd'hui, la recherche de la paix, fondée sur la justice et la coopération internationale, est essentielle pour préserver l'accès des jeunes aux droits. Nos efforts doivent se concentrer sur la capacité à vivre dans des sociétés pacifiques et inclusives. Reconnaissant le rôle vital des jeunes dans la construction de la paix, nous soulignons l'importance de renforcer l'éducation à la citoyenneté dans la construction de la paix et du dialogue interculturel en tant que moyen précieux pour renforcer le respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques, ainsi que la résilience et la cohésion sociale des sociétés européennes.
3. Les jeunes sont des acteurs dynamiques, diversifiés et dévoués du changement positif. Ils façonnent les sociétés européennes du XXI^e siècle dans un nouveau contexte numérique, démographique et environnemental, en s'appuyant sur leur soutien aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'État de droit.
4. Les jeunes générations ont les connaissances, les compétences et les perspectives nécessaires pour être des porteurs du changement et pour construire un présent et un avenir ancrés dans les normes de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe. Grâce à la confiance mutuelle, au dialogue ouvert, à la participation significative et à la cogestion avec les institutions publiques, elles contribuent à construire des sociétés dans lesquelles elles ont confiance.
5. Les jeunes ne constituent pas un groupe homogène, mais nombre d'entre eux sont confrontés à des défis communs. Il peut s'agir de taux de chômage élevés, de conditions de travail défavorables, dangereuses ou précaires, de discrimination salariale, et d'un accès limité et inégal à des soins de santé, à une éducation de qualité, et à un logement abordable, qui sont des obstacles à leur autonomie. Les jeunes sont également sous-représentés dans la prise de décision politique et doivent être soutenus dans leur participation électorale et leur implication dans les processus démocratiques, à la fois en tant qu'électeurs et en tant que candidats. L'accès aux droits et à une information de qualité sur la jeunesse reste un problème, en particulier pour les jeunes les moins favorisés. La participation démocratique des jeunes est encore entravée par l'impact des conflits et des guerres, qui menacent leur sécurité. Une santé mentale précaire empêche de nombreux jeunes de participer pleinement.
6. Les jeunes jouent un rôle crucial dans l'élaboration de notre avenir commun et démocratique. Leurs points de vue sont essentiels au renforcement des institutions démocratiques et à l'amélioration de la qualité des processus décisionnels. En conséquence, nous adoptons une résolution sur le Cadre de référence du Conseil de l'Europe sur la perspective de la jeunesse, qui fournit un modèle pour guider le Conseil de l'Europe et ses États membres dans l'intégration d'une perspective de la jeunesse

dans les domaines de l'élaboration des politiques qui concernent les jeunes. L'objectif est d'élaborer des politiques davantage tournées vers l'avenir et à l'épreuve du temps, qui reflètent les besoins et l'énergie des jeunes et répondent aux défis actuels et futurs. Cette approche s'appuie sur la déclaration de Reykjavík ; elle adopte une nouvelle façon de penser et trace une voie progressive vers l'avenir. Nous nous engageons à assurer sa mise en œuvre.

7. Le Conseil de l'Europe est un partenaire essentiel pour donner aux jeunes les moyens d'agir et de répondre à ces défis, de faire respecter et de défendre les droits de l'homme et de participer pleinement à la vie démocratique. Treize années après la dernière conférence des ministres responsables de la jeunesse, le Conseil de l'Europe reste un acteur clé de la politique de la jeunesse dans l'architecture des organisations internationales et des institutions européennes.
8. Depuis des décennies, le Conseil de l'Europe est un moteur essentiel du développement de la politique de jeunesse en Europe. Grâce à son système pionnier de cogestion dans le domaine de la jeunesse, les États membres de l'Organisation et les jeunes ont travaillé ensemble pour construire des sociétés plus démocratiques et inclusives à travers l'Europe, soutenus par des instruments clés, à savoir les Centres européens de la jeunesse, le Fonds européen pour la jeunesse ; l'Accord Partiel sur la mobilité des jeunes par la carte jeunes et le partenariat avec la Commission européenne dans le domaine de la jeunesse. Le travail de l'Organisation dans ce domaine a consisté à établir des normes pour des politiques de jeunesse fondées sur la connaissance et les faits, la coopération dans le domaine des politiques de jeunesse, les programmes d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique, les campagnes, le renforcement des capacités et les activités de travail de jeunesse.
9. Nous réaffirmons la nécessité de soutenir et reconnaître le rôle des structures de jeunesse et des conseils de jeunesse nationaux, régionaux et locaux pour accroître la participation des jeunes à la vie démocratique, en particulier à une époque où l'espace civique se rétrécit. Nous nous engageons à garantir que les droits démocratiques des jeunes dans les processus électoraux, qui constituent la base de la démocratie, soient respectés. À cette fin, nous invitons le Comité des Ministres à confier aux organes statutaires de la jeunesse la réalisation d'une étude visant à examiner l'expérience des pays ayant abaissé l'âge du vote.
10. Nous félicitons des progrès réalisés en vue de l'adoption de la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale, élaborée conjointement avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Cette charte donnera un nouvel élan à la participation des jeunes et au soutien des organisations de jeunesse aux niveaux local et régional. Nous nous engageons à les promouvoir par le biais d'initiatives nationales et du Conseil de l'Europe.
11. Nous soutenons la Stratégie 2030 du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe qui a identifié comme principes directeurs du travail du Conseil de l'Europe jusqu'à la fin de la décennie : le renforcement de la participation démocratique et l'élargissement de l'espace civique pour les jeunes, l'élargissement de l'accès des jeunes aux droits, le soutien aux jeunes pour qu'ils vivent dans des sociétés pacifiques et inclusives, et l'amélioration de la reconnaissance et de la qualité du travail de jeunesse à travers l'Europe. Nous invitons le Comité des Ministres à confier aux organes statutaires de la jeunesse le soin d'évaluer la nécessité et la faisabilité d'un nouvel instrument pour consolider et mettre à jour l'acquis du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse. Cet instrument pourrait également servir à reconnaître une approche basée sur les droits.

12. Nous réaffirmons que l'accès des jeunes aux droits, notamment aux droits sociaux, est une condition préalable indispensable à la participation démocratique des jeunes, en particulier dans une nouvelle ère numérique marquée par des technologies puissantes et transformatrices telles que l'intelligence artificielle. Il est essentiel d'atténuer les risques liés à ces technologies et de mettre en place des garanties appropriées pour que les jeunes puissent jouir de leurs droits - y compris la culture numérique pour un espace démocratique. Il convient d'accorder une attention particulière aux politiques de la jeunesse destinées aux jeunes ayant moins d'opportunités et se trouvant dans des situations de vulnérabilité ; leurs points de vue devraient être pris en compte dans l'élaboration des politiques.
13. Nous reconnaissons l'urgence de la crise climatique et le rôle vital que jouent les jeunes pour y faire face. Nous saluons leurs contributions pour relever les défis actuels et futurs, notamment la lutte contre la triple crise planétaire (pollution, changement climatique et perte de biodiversité) et ses conséquences économiques et sociales, et pour faire en sorte que la réflexion sur la nature et les implications du droit à un environnement propre, sain et durable aille de l'avant. Dans l'esprit du Nouveau pacte démocratique pour l'Europe et sur la base des normes européennes en matière de droits de l'homme, nous nous engageons à protéger leur droit à la liberté d'expression, leur droit de manifester et leur droit à l'action collective, dans la défense des objectifs susmentionnés. Nous encourageons les États membres à explorer les possibilités d'investissement dans des programmes qui donnent aux jeunes les moyens de mener des actions en faveur du climat et des initiatives pro-environnementales, en promouvant la durabilité et la résilience aux niveaux local et régional.
14. Nous réaffirmons que le soutien du Conseil de l'Europe à l'Ukraine dans le domaine de la jeunesse reste une priorité. Cela comprend la solidarité, des activités intergouvernementales ciblées et la coopération avec des organisations et des réseaux de jeunesse non gouvernementaux qui favorisent la participation des jeunes à la vie démocratique et contribuent au redressement de l'Ukraine, y compris ses infrastructures de jeunesse et la réintégration des jeunes vétérans. Nous estimons que les services volontaires transnationaux pour les jeunes constituent un instrument important pour soutenir l'engagement des jeunes dans les efforts de solidarité et de reconstruction, en vue de bâtir un avenir pacifique et démocratique.
15. En signe de notre engagement à veiller à ce que les jeunes d'Ukraine, et de la région au sens large, puissent soutenir, défendre et bénéficier des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, nous invitons le Comité des Ministres à réaliser une étude de faisabilité, sur la base des principes fondamentaux de la politique du Conseil de l'Europe en faveur de la jeunesse, concernant la création d'un troisième site du Centre européen de la jeunesse dans la région de la mer Noire, dans la limite des ressources disponibles, afin d'offrir un espace dédié à la coopération entre les jeunes, au renforcement des capacités et à l'engagement démocratique. En même temps, nous soulignons la nécessité d'investir dans les Centres européens de la jeunesse existants à Strasbourg et à Budapest afin de garantir leur rôle continu et leur bon fonctionnement en tant que centres de participation des jeunes et de développement politique. Nous soulignons qu'il est essentiel d'obtenir des contributions financières durables de la part des Etats membres pour maintenir ces structures et garantir qu'elles soutiennent efficacement l'engagement des jeunes et la résilience démocratique à travers le continent.
16. Nous félicitons de la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne dans les domaines de la recherche et du travail de jeunesse, et appelons les deux institutions à renforcer leur collaboration au-delà des programmes existants.
17. Nous soulignons l'importance de la recherche sur la jeunesse en tant que fondement d'une politique de la jeunesse fondée sur des données probantes, en veillant à ce que

les décisions politiques s'appuient sur des données et des analyses solides, ainsi que sur les réalités auxquelles sont confrontés les jeunes.

18. Nous saluons les conclusions de la 4^e Convention européenne du travail de jeunesse, qui s'est tenue à Malte en mai 2025, et soutenons son suivi en tant que moyen d'accorder la priorité à une vision stratégique pour l'avenir du travail de jeunesse en Europe. Nous réaffirmons notre engagement à améliorer et faire progresser le travail de jeunesse dans nos pays respectifs et à veiller à ce qu'il reste une priorité essentielle grâce à un soutien durable aux organisations de jeunesse et aux prestataires de services de travail de jeunesse. Il s'agit notamment d'investir dans le renforcement des capacités et de favoriser la coopération des travailleurs de jeunesse professionnels et bénévoles afin de promouvoir la reconnaissance et la visibilité du travail de jeunesse, ainsi que de diffuser des normes, des connaissances et des bonnes pratiques tout en adoptant des approches novatrices.
19. Nous félicitons de la réforme du Fonds européen pour la jeunesse et convenons que la cogestion, la coopération intergouvernementale, y compris par le biais de l'assistance politique et des plans d'action par pays du Conseil de l'Europe, le programme du label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de jeunesse, le label de qualité de l'information européenne sur la jeunesse et la promotion d'approches novatrices de la participation des jeunes aux espaces démocratiques et civiques, devraient rester des priorités pour la politique et l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse au cours des prochaines années.
20. Nous réaffirmons que les conférences des ministres responsables de la jeunesse constituent une plateforme décisionnelle importante au niveau européen et appelons les Etats membres à s'engager à accueillir les futures conférences et prenons note avec gratitude de l'invitation des autorités de Luxembourg à accueillir la prochaine conférence en 2028.
21. Nous remercions les autorités maltaises pour leur initiative d'accueillir la 10^e Conférence des ministres responsables de la jeunesse et pour leur généreuse hospitalité.